

Agent en sécurité et en surveillance portuaire

RNCP34720 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	344t
Formacode(s)	42822
Code(s) ROME	K2503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	29/06/2020
Date d'échéance	29/06/2025

Certificateur(s)

COGAN CONSULTING · SIRET : 50329093400028

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
Service Militaire Adapté	—	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'agent en sécurité et en surveillance portuaire est capable, en plus de la protection des publics (spectacles, rencontres sportives), de la surveillance de chantier (rondes, contrôles d'accès), de la protection des biens (grandes surfaces),

de mettre en œuvre les mesures de sûreté du code ISPS (International Ships and Ports facility Security). 163 pays ont ratifié les accords du Code ISPS en 2004, à savoir, sécuriser les installations portuaires et les navires en utilisant des méthodes de contrôle comparables à celles utilisées dans l'aérien (contrôles des bagages aux rayons X, palpations de sécurité, etc.).

Pour exercer les multiples facettes de son métier en plein devenir, l'agent a désormais besoin d'acquérir des connaissances multiples dans des domaines variés, aussi bien techniques (vidéosurveillance, gestion d'alarmes, contrôles d'accès, appareils de contrôle) que juridiques (législation définissant le périmètre de ses droits et de ceux avec lesquels il est amené à travailler). Cette certification répond à tous les critères d'un Continuum Sécurité comme le souhaite le Ministère de l'Intérieur et l'ensemble de la profession.

ACTIVITÉS VISÉES

L'Agent en sécurité et en sûreté portuaire assure la sécurité des installations portuaires dont il a la charge, ce qui intègre la protection des biens meubles et immeubles ainsi que celles des personnes physiques ou morales liées directement ou indirectement à la sécurité des biens. Sous la responsabilité de son chef de service, il intervient en poste fixe ou de façon itinérante, sur un circuit de ronde préétabli, à pied ou à l'aide d'un moyen de locomotion. Il peut être seul, ou en équipe et accompagné d'un chien. Ses interventions s'effectuent dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et déontologiques applicables à l'activité de sécurité privée en général et plus particulièrement au code ISPS.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Assurer le contrôle d'accès des personnes, des véhicules et des marchandises en utilisant les moyens manuels et techniques.

Détecter la présence de personnes, de véhicules, ou d'articles non autorisés dans une zone d'accès restreint (ZAR) en utilisant les techniques et outils appropriés dans le respect de la législation.

Contrôler l'accès d'un établissement au moyen de système de télésurveillance électronique.

Assurer la sécurité des biens et des personnes liée aux risques de malveillance en respectant l'ensemble du cadre législatif, réglementaire et déontologique.

Agir rapidement et efficacement à une situation d'accident en préservant la victime jusqu'à l'arrivée des secours.

Assurer la sécurité liée aux risques de terrorisme et effectuer les gestes d'urgence en milieu hostile.

Assurer la sécurisation et la gestion d'événementiel.

Assurer les mesures de prévention liées aux risques incendie

Contribuer à une intervention et une évacuation lors d'un départ de feu

Prévenir les risques professionnels spécifiques.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les métiers de la sécurité privée en général et en sûreté portuaire en particulier -entreprise de sécurité privée de toutes tailles - service interne de sûreté et de sécurité.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Agent Filtrage pour le contrôle d'accès en ZAR (Zone d'Accès Restreint) des installations portuaires.

Agent assurant des missions de sécurité dans le cadre du Code ISPS au sein d'une installation portuaire.

Agent de sécurité privée pouvant exercer des missions de gardiennage ou de surveillance humaine pouvant inclure l'usage de moyens électroniques.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le code de sécurité intérieure (livre VI du CSI) réglemente les activités de sécurité privée. Pour exercer ce type d'activité, il faut obligatoirement être titulaire d'une carte professionnelle (loi du 18/03/2003 et le décret du 03/08/2007). Depuis 2012, cette carte est délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) après avoir vérifié que le demandeur respecte les conditions de moralité et qu'il ai suivi une formation, validée par le Ministère de l'intérieur (DLPAJ), donnant l'aptitude professionnelle conformément à l'Arrêté du 27/06/2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité.

De ce fait, afin de pouvoir exercer, l'Agent en Sécurité et en Surveillance portuaire doit être titulaire du SST (sauveteur secouriste du travail), être en possession d'un numéro de carte professionnelle valide délivré par le CNAPS conformément au Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure, avoir la qualification d'ACVS 2 (agent en charge des visites de sûreté niveau 2).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 700 €
Familles professionnelles (FAP)	T3X61 — Agents de sécurité et de surveillance · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	24 576
Jugés difficiles à recruter	48 %
Emplois saisonniers	23 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Détenir une autorisation préalable ou provisoire afin d'accéder à une formation délivrant l'aptitude professionnelle d'Agent Privé de Sécurité en application du Livre VI du Code de Sécurité Intérieure, ou être détenteur d'un numéro de carte professionnelle délivrée par le CNAPS en cours de validité - Savoir lire, écrire, comprendre, parler le français et savoir compter.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé de trois personnes :

Un représentant des employeurs (Chef d'entreprise, Responsable d'Exploitation, Agent de Maîtrise) ayant au moins trois années d'ancienneté dans les métiers de la sécurité privée, et qui sera le président du jury.

Un représentant « salarié » ayant au moins trois années d'ancienneté dans les métiers de la sécurité privée.

Une tierce-personne ayant la neutralité et l'expertise de la profession pouvant être vérifiées par son statut (gradé de la gendarmerie, officier de police, gradé d'une Police Municipale, Agent des Douanes, Responsable d'un service de sécurité interne d'une structure déclarée en préfecture, Officier de Marine Nationale ou Marchande, en activité ou en retraite).

Base légale

Date de décision	29/06/2020
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	29/06/2025

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	92	0	91 %	—
2018	268	2	93 %	—
2017	151	0	83 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP30344

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP41142

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.coganconsulting.com

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34720/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	32
Parcours menés à terme	31
Taux d'achèvement	97 %
Période	04/2022 – 06/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	56
Montant total engagé	140 319 €
Coût moyen par dossier	2 506 €
Durée moyenne	174 h
Période	07/2020 – 04/2025
France compétences	74 %
Régions	14 %
Reste à charge titulaire	6 %
France Travail	6 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.